



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement  
et du Fonds des Nations Unies  
pour la population**

Distr. générale  
28 avril 2005  
Français  
Original: anglais

---

**Session annuelle de 2005**

13-24 juin 2005, New York

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

**Programmes de pays et questions connexes**

**Projet de descriptif de programme pour l'Ukraine  
(2006-2010)\***

**Table des matières**

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction . . . . .	1	2
I. Analyse de la situation . . . . .	2-10	2
II. Coopération passée et enseignements tirés . . . . .	11-19	4
III. Programme proposé. . . . .	20-30	6
IV. Gestion, suivi et évaluation du programme. . . . .	31-33	8
Annexe		
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour l'Ukraine (2006-2010) . . . . .		10

---

\* La soumission du présent document a été retardée en raison de la compilation nécessaire des données de manière à fournir au Conseil d'administration une information aussi actuelle que possible.



## Introduction

1. Le programme de pays pour l'Ukraine (2006-2010) repose sur de larges consultations avec le Gouvernement, des organismes des Nations Unies, des groupes d'universitaires et de chercheurs, des organisations de la société civile, des entreprises, des bailleurs de fonds internationaux et des acteurs internationaux du développement. Il s'inspire du bilan commun de pays de 2005, du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) de 2005 et des conclusions de l'Évaluation des résultats des activités de développement de 2004. Il tient compte des enseignements tirés d'une large gamme de programmes de développement nationaux et internationaux.

### I. Analyse de la situation

2. La « Révolution orange » de 2004 a marqué un tournant pour l'Ukraine. Les citoyens ont affiché leur volonté, comme jamais auparavant, d'exercer leurs droits et de défendre leurs libertés. Ils ont manifesté pour exiger la tenue d'élections libres et régulières ainsi que de profondes réformes dans la conduite des affaires publiques et une amélioration des perspectives économiques. Le nouveau Gouvernement a répondu à ces revendications en s'engageant à changer radicalement les relations entre l'État et le citoyen à accorder une importance nouvelle à la liberté individuelle et à la dignité de la personne, à la société civile et à la démocratie, et à privilégier un État uni et légitime, l'harmonie interethnique et interconfessionnelle, la justice sociale et la prospérité.

3. Le soulèvement de 2004 était une réaction à des réformes économiques et politiques mal conçues et incomplètes. L'Ukraine a connu une transition difficile après le communisme. De nombreuses institutions et de nombreuses procédures démocratiques ont été mises en place, mais les structures de l'État sont encore excessivement centralisées, lourdes et bureaucratiques. La corruption est monnaie courante. Le partage des pouvoirs et des responsabilités entre les autorités centrales et locales est mal défini. La justice et les médias sont soumis à des pressions politiques. Les citoyens ont peu de contrôle sur les organes de l'État.

4. De même, la transition économique de l'Ukraine n'est pas achevée. Après une décennie de déclin, la croissance du produit intérieur brut a repris en 2000 pour atteindre 9,3 % en 2003 et 12 % en 2004, des taux qui sont parmi les plus élevés du monde. L'économie a poursuivi sa croissance en 2005, quoique à un rythme plus lent. La stabilisation macroéconomique n'a pas été compromise, sauf pendant la période qui a précédé les élections de 2004, et des réformes du cadre réglementaire ont été mises en œuvre pour stimuler la croissance. Pourtant, malgré cinq années de forte expansion, l'Ukraine demeure l'un des pays les plus pauvres d'Europe. Environ le quart de la population vit dans la pauvreté – le seuil de pauvreté correspond à 4,3 dollars par jour d'après les estimations. Selon le *Rapport mondial sur le développement humain* de 2004, la part du revenu total qui revient aux plus démunis est de 12,5 % alors qu'ils représentent 30 % de la population.

5. En outre, les nombreux problèmes structurels hérités du passé menacent la capacité de l'Ukraine à générer une croissance économique soutenue. Le contrôle de l'État sur les entreprises demeure général; l'ingérence de l'administration dans l'activité commerciale est chose courante et les droits patrimoniaux sont encore

précaires. La législation sur les sociétés, en particulier la réglementation des sociétés par actions, est défectueuse ou inexistante. Une réglementation excessivement lourde nuit à la prospérité des petites et moyennes entreprises (PME). Des monopoles artificiels créent des distorsions sur les marchés. De telles structures encouragent la maximisation de la rente et la corruption.

6. La croissance économique n'a pas réussi non plus à enrayer la dégradation de la qualité et de la disponibilité de services publics tels que l'enseignement, les services de santé et les prestations sociales. L'indicateur du développement humain (IDH) 2004 pour l'Ukraine était de 0,77 (données de 2002). Ce chiffre reste inférieur à celui de 1991, essentiellement parce que l'espérance de vie a continué de diminuer et que le PIB n'a pas retrouvé son niveau d'avant l'indépendance. Les trois symptômes les plus frappants du malaise social sont des symptômes démographiques : a) l'Ukraine a un faible taux de fécondité; b) l'espérance de vie y est faible, surtout pour les hommes (56,5 ans); et c) le pays connaît un exode persistant d'actifs qui partent chercher un travail rémunérateur à l'étranger. La population de l'Ukraine diminue : elle est tombée de 50,2 millions d'habitants en 1997 à 47,5 millions en 2003. Les ruraux sont nettement plus pauvres que les habitants des agglomérations urbaines où vivent 67 % de la population ukrainienne.

7. Les femmes et les jeunes sont particulièrement vulnérables aux conséquences de la pauvreté généralisée et d'une protection sociale inadéquate. On estime que 1,4 % de la population adulte est séropositive ou atteinte du sida, et le nombre des nouvelles contaminations augmente à un taux qui est l'un des plus rapides d'Europe. Le nombre des toxicomanes recensés par le Ministère de l'intérieur a doublé au cours des cinq dernières années. La violence familiale est un problème et plus de la moitié des premiers mariages se terminent par une séparation. Les femmes et les jeunes participent peu à la prise de décisions. La sécurité humaine est également un sujet de préoccupation : chaque année en Ukraine, la justice pénale est saisie de 18 000 affaires liées à la traite des êtres humains.

8. La sécurité humaine en Crimée et dans les régions touchées par la catastrophe nucléaire de Tchernobyl en 1986 constitue une préoccupation à la fois nationale et internationale. La réinstallation dans sa patrie d'origine de la communauté tatare, qui avait été expulsée par la force de Crimée et déportée en Asie centrale, nécessite encore des efforts intenses afin de favoriser l'intégration interethnique et de renforcer la sécurité régionale. De même, les populations touchées par la catastrophe de Tchernobyl continuent de vivre dans l'incertitude résultant d'une exposition prolongée à des rayonnements de faible intensité et de souffrir du manque de perspectives de développement social et économique. Il y a entre les régions occidentales et orientales du pays, du point de vue des attitudes, des mentalités et des anticipations, des différences tranchées qui sont apparues clairement lors de l'élection présidentielle de 2004 et il importe maintenant de tenter d'y remédier.

9. Avec la ratification du Protocole de Kyoto en 2004, l'Ukraine a maintenant souscrit à toutes les grandes conventions des Nations Unies qui ont trait à l'environnement. Cependant, les populations ukrainiennes restent partout vulnérables aux conséquences de pratiques environnementales et énergétiques nuisibles qui sont une source de gaspillage. L'industrie lourde ukrainienne consomme énormément d'énergie. Le chauffage résidentiel et le transport urbain sont très polluants. En conséquence, l'Ukraine contribue pour environ 2 % aux

rejets mondiaux de gaz carbonique. La forêt des Carpates et l'écosystème montagneux souffrent du développement commercial et résidentiel. La déforestation dans la région des Carpates a mis en danger le bassin de la Tisza. La pollution industrielle, les anciennes pratiques agricoles et l'héritage de Tchernobyl sont autant de menaces pour la biodiversité des zones humides de Polésie et la qualité des eaux souterraines dans tout le pays.

10. Le nouveau Gouvernement ukrainien envisage une intégration plus étroite à l'Union européenne, ainsi qu'à l'économie mondiale, grâce à une adhésion à l'Organisation mondiale du commerce, pour apporter une solution aux nombreux problèmes de développement social, économique et humain auxquels le pays est confronté. La tâche prioritaire des prochaines années sera d'adapter les politiques et règlements de l'Ukraine aux normes de l'Union européenne.

## II. Coopération passée et enseignements tirés

11. Le cadre de coopération avec l'Ukraine pour 2001-2005 mettait l'accent sur trois grands domaines d'activité, à savoir : a) le renforcement de la démocratie; b) la promotion de la sécurité commune et du développement humain; et c) l'amélioration de la protection de l'environnement et du développement durable. Tous les programmes devaient accorder l'attention voulue aux problèmes d'équité entre les sexes, aux technologies de l'information et des communications (TIC), ainsi qu'aux droits de l'homme. L'évaluation des résultats des activités de développement et la visite du Conseil d'administration en 2004 ont permis de conclure que le programme du PNUD correspondait bien aux priorités de l'Ukraine.

12. *Démocratie.* La contribution la plus notable dans ce domaine a été la formation par le PNUD, à la mi-2004, d'une commission d'experts nationaux et internationaux. Des élections devant avoir lieu plus tard dans l'année, cette commission était chargée de préparer des recommandations sur la politique publique à l'intention du nouveau président, quel qu'il soit. Cet exercice a abouti à un document concis intitulé « Propositions au Président : une nouvelle vague de réformes », qui comporte plus de 100 recommandations précises à l'intention de la nouvelle équipe dirigeante. On sait que le Gouvernement a utilisé ce rapport pour préparer son programme d'investiture. Il a également permis d'obtenir un appui international aux efforts faits par l'Ukraine pour lancer une « deuxième vague » de réformes sociales, économiques et politiques.

13. Les actions menées par le PNUD avaient pour but de former les jeunes à la citoyenneté démocratique et d'aider les autorités municipales à offrir des services publics adéquats, tout en associant les citoyens à ces efforts. La Chambre des comptes, l'Office de la protection du citoyen et le Parlement ont été dotés de moyens renforcés afin d'améliorer le contrôle public, la sensibilisation aux droits de l'homme et le contrôle parlementaire. Le PNUD s'est attaché à doter les organisations de la société civile, le secteur privé et le monde universitaire de moyens leur permettant de participer à la prise de décisions. Les actions menées auprès des communautés de Crimée et des régions touchées par la catastrophe de Tchernobyl favorisent la création d'institutions viables pour une gouvernance démocratique axée sur le citoyen et un développement centré sur la région.

14. *Sécurité commune et développement humain.* Le PNUD a joué un rôle de premier plan en aidant à formuler la réponse du système des Nations Unies et du

Gouvernement à la menace du VIH/sida. En conséquence, l'information sur le VIH/sida s'est beaucoup améliorée en Ukraine, et la maladie y est beaucoup mieux comprise. Les efforts du PNUD ont également permis d'alimenter les débats sur les politiques et la législation nécessaires pour favoriser la reprise économique, la participation des citoyens, la réforme de l'enseignement, la flexibilité du marché du travail et un développement sain de l'agriculture commerciale.

15. Des mécanismes institutionnels à base communautaire pour l'intégration politique, sociale, économique et culturelle de la communauté multiethnique de Crimée ont donné de bons résultats en contribuant à préserver la paix, la stabilité et le développement. De même, les habitants des zones touchées par la catastrophe de Tchernobyl se sont employés à mettre en place des mesures visant à stimuler le relèvement économique, social et écologique.

16. Les campagnes de sensibilisation et de formation ont encouragé les dirigeants à tenir compte des problèmes d'équité entre les sexes dans les politiques publiques. Le concept d'égalité des chances fait désormais partie intégrante de la législation ukrainienne. Le Code de la famille a été révisé de manière à prendre en compte les considérations d'équité entre les sexes, et les fondements juridiques de la lutte contre le trafic d'êtres humains et les violences faites aux femmes ont été renforcés.

17. *Environnement et développement durable.* L'aide du PNUD a joué un rôle décisif en stimulant le dialogue public sur le développement durable et l'intégration des concepts de développement durable dans les politiques nationales. La formulation et la mise en œuvre de la législation environnementale peuvent désormais s'appuyer sur des capacités renforcées. Fort de son expérience de la Crimée et de Tchernobyl, le PNUD a aidé les municipalités à adopter des modes d'approche du développement durable faisant appel à l'action communautaire.

18. L'évaluation de 2004 des résultats des activités de développement attribue le succès des efforts du PNUD à trois facteurs : a) programmes élaborés dans l'optique des objectifs du Millénaire pour le développement; b) rôle de leader dans l'effort international visant à résoudre les grands problèmes au moyen de partenariats avec de nombreux acteurs, et focalisation sur les droits de l'homme et l'amélioration du niveau de vie; et c) prise en compte des priorités gouvernementales tout en veillant à ce que les pouvoirs publics restent maîtres de l'élaboration des programmes. L'évaluation insiste également sur la nécessité de se concentrer sur des programmes clefs.

19. À l'avenir, le PNUD redoublera d'efforts en faveur de la bonne gouvernance dans les fonctions essentielles de l'État; encouragera des orientations favorisant une large diffusion de la croissance afin d'en finir avec des inégalités excessives; mettra sur pied des jumelages entre les administrations, la société civile et les organisations du secteur privé et les institutions analogues des pays voisins; aidera le Gouvernement à transposer sur une plus grande échelle les bonnes pratiques pour en faire bénéficier tout le pays; et concentrera les programmes sur les objectifs du Millénaire pour le développement, l'Union européenne, l'efficacité et la coordination des programmes d'aide.

### III. Programme proposé

20. Le programme de pays pour la période 2006-2010 vise à appuyer les efforts déployés par le Gouvernement pour satisfaire aux normes de l'Union européenne, grâce à toute une série de réformes politiques; à renforcer les capacités des institutions et à mettre en œuvre des pratiques efficaces pour aider à instaurer une relation saine entre l'État et ses citoyens; à consacrer efficacement la décentralisation; à promouvoir la croissance d'un secteur privé dynamique; à donner des moyens d'action aux citoyens. Pour mener à bien ces travaux, le PNUD collaborera avec d'autres institutions des Nations Unies et la communauté internationale des donateurs, en s'appuyant sur les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), le programme « vers le peuple » du Gouvernement et le rapport de la commission d'experts.

#### *Gouvernance démocratique et accès à la justice*

21. L'appui offert par le PNUD permettra de progresser dans les domaines d'assistance du PNUAD concernant : a) les réformes institutionnelles nécessaires pour que l'ensemble de la population puisse jouir de ses droits fondamentaux; et b) l'autonomisation de la société civile, pour que les citoyens aient accès aux services et jouissent de leurs droits. Ces activités ont directement trait à l'objectif du plan de financement pluriannuel qui concerne la promotion de la gouvernance démocratique et aux objectifs du Millénaire 3 et 6.

22. *Gouvernement responsable et légitimé par le peuple.* Il est prioritaire de transformer les relations entre les citoyens et l'État, et on aidera le Gouvernement à initier les réformes politiques et les changements institutionnels qui renforceront la démocratie et la gouvernance. La réforme de l'administration publique, les réformes politiques en faveur de la démocratie, le contrôle parlementaire et l'accès du grand public aux services administratifs seront appuyés grâce à des mesures portant sur les institutions et la lutte contre la corruption, afin de garantir le respect des droits fondamentaux. Cela devrait permettre de consolider la capacité de réaction et la transparence des institutions ainsi que l'obligation qui leur est faite de justifier leurs actions. Il faut encore renforcer l'accès du public à l'information, sa participation à la prise de décision, la gouvernance en ligne et l'adoption de pratiques d'administration transparentes. On modifiera les structures de gouvernance territoriale pour améliorer les relations entre les institutions centrales et locales, et on aidera les médias et les organisations de la société civile à étayer leurs capacités de contrôle, d'élaboration de rapports et de mobilisation.

23. *Accès à la justice et droits de l'homme.* Conformément à ce que souhaite le grand public, le PNUD s'attachera à réformer le système judiciaire et à garantir le respect des droits de l'homme. L'appui qu'il apportera fera fond sur les résultats du programme en faveur de la gouvernance participative, mis en œuvre pour défendre l'intégrité et améliorer la structure et les capacités du Parlement, du Bureau du médiateur et de la société civile. La réforme des institutions ainsi que le renforcement des capacités du système et de l'administration judiciaires et des médias permettront d'améliorer l'accès à la justice et aux droits. Le respect de la primauté du droit, l'indépendance du pouvoir judiciaire et les normes relatives aux droits de l'homme inscrites dans les conventions internationales des Nations Unies constitueront les repères à suivre.

24. *Décentralisation et gouvernance locale.* L'heure n'a jamais été plus propice en Ukraine au renforcement de la société civile et à l'instauration d'une gouvernance locale démocratique grâce à la décentralisation. L'appui du PNUD fera fond sur les réalisations menées à bien dans le cadre du développement durable à l'échelon municipal, sur l'intégration de la Crimée et sur les programmes mis en œuvre à Tchernobyl pour promouvoir le développement centré sur les régions et les structures institutionnelles décentralisées pour favoriser la gouvernance locale aux échelons régional, municipal et local. Des partenariats entre les administrations locale et centrale et les organisations de la société civile s'appuyant sur les citoyens, les organisations non gouvernementales et les entreprises contribueront à soutenir la prestation de services publics.

25. *Sécurité humaine et développement durable pour la prospérité.* Le PNUD apportera un soutien actif dans les domaines d'assistance du PNUAD couvrant : a) les services de santé et les services sociaux de base, notamment dans le but d'améliorer la qualité; et b) la prospérité, en réduisant la pauvreté grâce à la promotion d'un développement équilibré et de l'esprit d'entreprise. En conséquence, il s'intéresse aux objectifs du plan de financement pluriannuel qui sont : la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et la réduction de la pauvreté, la lutte contre le VIH/sida, la gestion des ressources énergétiques et de l'environnement pour un développement durable et, dans une certaine mesure, la prévention des crises et le relèvement.

26. *Lutte contre le VIH/sida grâce au développement des capacités.* Dans le domaine de la santé publique, la lutte contre la propagation du VIH/sida constitue une priorité fondamentale. L'appui du PNUD fera fond sur le Programme commun des Nations Unies en la matière. En outre, les programmes visant à aider les cadres à se perfectionner, à appliquer les droits fondamentaux et à prévenir le VIH/sida seront transposés à une plus grande échelle grâce à de nouvelles politiques, à la mobilisation sociale et au renforcement des capacités des responsables des pouvoirs publics, d'organisations non gouvernementales, d'entreprises, de collectivités locales et de la société civile. Un appui sera fourni pour accroître l'accès aux services essentiels des groupes vulnérables tels que les jeunes, les toxicomanes qui se droguent par voie intraveineuse, les prostituées et les victimes du sida.

27. *Sécurité humaine en faveur de la paix et du développement.* Le PNUD s'appuiera sur les programmes concernant la Crimée, Tchernobyl et l'éducation mutuelle pour venir à bout des menaces qui pèsent sur la sécurité humaine dans des régions vulnérables telles que la Crimée et Tchernobyl. Les jeunes auront plus facilement accès au savoir et à des possibilités dans les domaines social, économique et politique grâce aux travaux menés avec les écoles, les universités, les organisations non gouvernementales et les familles vulnérables sur le plan social. La communauté pluriethnique de la Crimée, les territoires autour de Tchernobyl et d'autres régions vulnérables recevront une aide qui consistera notamment à consolider et à transposer à une plus grande échelle des initiatives en faveur de l'intégration, du relèvement et du développement. Les réseaux d'organisations communautaires, d'établissements pédagogiques et de centres de promotion des affaires appuieront les démarches axées sur les régions.

28. *Réduction de la pauvreté humaine pour favoriser la prospérité.* Le PNUD appuiera une nouvelle vague de réformes économiques et sociales, étroitement liées à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Il aidera les

petites et moyennes entreprises (PME) à s'étendre grâce à des initiatives centrées sur les régions et visant à atténuer la pauvreté, qui seront étroitement liées à la mise en œuvre des recommandations figurant dans le rapport de la commission d'experts. Le PNUD aidera le Gouvernement ainsi que les organisations non gouvernementales et entreprises du secteur agricole à réformer les politiques relatives à l'agriculture et au développement rural, et à accroître l'accès des agriculteurs ukrainiens à la propriété, aux plans de crédit, à la technologie et aux marchés.

29. *Énergie et développement durable.* Réduire les émissions de dioxyde de carbone et garantir la gestion durable des ressources naturelles sont des objectifs importants aux échelons régional et mondial, qui ont des répercussions directes sur la qualité de vie en Ukraine. Le PNUD fera fond sur les réalisations du programme pilote de développement durable mis en œuvre dans les municipalités pour soutenir l'élaboration de politiques et le renforcement des capacités institutionnelles dans le but de mettre en place des services énergétiques durables. Il offrira son aide pour initier des changements institutionnels afin d'instaurer une gestion transparente et durable des ressources naturelles et de la diversité biologique, notamment dans les Carpates, les forêts de Crimée, les terres humides de Polésie et d'autres régions. On encouragera le recours à des sources d'énergie de substitution, comme le vent et le méthane, et l'on soutiendra également les démarches visant à atténuer le changement climatique, à préserver la diversité biologique de la planète, à lutter contre la dégradation des sols et à gérer les ressources en eau.

30. *Partenariats.* On encouragera l'appropriation et la conduite du programme par le Gouvernement en instaurant des partenariats, qui comporteront des initiatives communes visant à mobiliser les donateurs et à allouer les fonds publics. De plus en plus de programmes conjoints seront entrepris avec les administrations régionales et les autorités locales élues pour assurer la mise en œuvre. Selon qu'il conviendra, les programmes prévoient la création de structures pour assurer la coordination et exploiter les compétences de toute première qualité et les ressources de la communauté internationale des donateurs. On fera appel aux compétences des organismes des Nations Unies, avec qui l'on s'efforcera d'établir des partenariats pour mettre en œuvre des initiatives conjointes. Des experts nationaux de renom appartenant au monde de l'entreprise, à des organisations non gouvernementales ou à des centres d'études et de recherche siègeront à des conseils consultatifs.

#### **IV. Gestion, suivi et évaluation du programme**

31. Compte tenu du nouvel ensemble de modalités d'exécution mis au point dans le cadre des processus de simplification et d'harmonisation établis par l'Organisation des Nations Unies, le PNUD préparera un plan d'action du programme de pays pour la période 2006-2010 ainsi que des plans de travail annuels qui devront être approuvés par le Gouvernement. La modalité d'exécution directe sera utilisée pour les programmes qui couvrent de multiples institutions ou secteurs, et le Gouvernement interviendra beaucoup dans la conduite du programme.

32. Le cadre de résultats stratégiques et le système Atlas serviront à administrer l'élaboration, la gestion et le suivi du programme, qui visera des résultats concrets. La gestion du programme sera orchestrée grâce à des plans de travail et de définition des résultats annuels, par l'intermédiaire desquels les agents d'exécution et de réalisation seront autorisés à utiliser les ressources et devront produire des résultats.



Tous les programmes feront l'objet d'examens trimestriels et annuels, auxquels participeront tous les partenaires et intervenants. Des rapports seront établis chaque mois, chaque trimestre et chaque année sur les résultats obtenus. De plus, les programmes seront soumis à des examens critiques par les pairs, à des évaluations indépendantes et à des évaluations sur la remontée de l'information et les résultats.

33. Tous les programmes seront organisés par des conseils consultatifs, des comités directeurs ou des conseils regroupant d'éminents experts internationaux et nationaux, des représentants du Gouvernement et de la communauté internationale du développement, ainsi que d'autres partenaires. De même, afin d'obtenir des produits de première importance dans le domaine de la réforme des politiques, on créera de plus en plus de commissions, de comités ou de conseils gouvernementaux, de manière à promouvoir l'internalisation de l'assistance. La mise en œuvre des projets reposera dans une large mesure sur des partenariats et des arrangements relatifs à la participation aux coûts.

## Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour l'Ukraine (2006-2010)

**Résultat 1 visé par le PNUAD : des institutions gouvernementales nationales et locales oeuvrant de manière transparente, responsable et concertée, afin de garantir les droits fondamentaux de tous les Ukrainiens**

<i>Composante du programme (plan de financement pluriannuel)</i>	<i>Résultats du programme de pays</i>	<i>Produits du programme de pays</i>	<i>Indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant des ressources par objectif (en dollars)</i>
<b>Promotion de la gouvernance démocratique</b>	Promotion d'un gouvernement responsable, choisi par les citoyens	Accentuation de la réforme de l'administration publique et des contacts entre le peuple et les pouvoirs publics, grâce à des réformes institutionnelles et à des mesures de lutte contre la corruption	<b>Indicateur</b> : achèvement des réformes institutionnelles menées par le Conseil des ministres et les ministères  <b>Niveau de référence</b> : <i>lancement du programme gouvernemental « vers le peuple » pour 2005</i>  <b>Niveau cible</b> en 2010, <i>achèvement de la réforme de 50 % des ministères</i>	Bureau du Président, Conseil des ministres, Parlement, Agence canadienne de développement international (ACDI), Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI), Banque mondiale, Commission européenne	<b>Ressources ordinaires</b> : 500 000 dollars  <b>Autres ressources</b> : 5 000 000 de dollars
	Amélioration de l'accès à la justice et aux droits fondamentaux	Renforcement des dispositions et capacités institutionnelles du Parlement, du Bureau du médiateur et des organisations de la société civile, pour permettre aux citoyens de jouir de leurs droits fondamentaux	<b>Indicateur</b> : mise en œuvre de plans d'action conformes aux conventions internationales sur les droits de l'homme  <b>Niveau de référence</b> : <i>il n'existe aucun plan d'action</i>  <b>Niveau cible</b> : <i>préparation d'un plan d'action en 2006 et obtention de résultats en 2010</i>	Parlement, Bureau du médiateur, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), Conseil de l'Europe, International Renaissance Foundation (IRF)	<b>Ressources ordinaires</b> : 250 000 dollars  <b>Autres ressources</b> : 3 000 000 de dollars
		Amélioration de l'accès à la justice et aux droits grâce à des réformes et au renforcement du système et de l'administration judiciaires ainsi que des médias	<b>Indicateur</b> : mise en œuvre de stratégies de réforme afin d'améliorer l'accès pour les citoyens  <b>Niveau de référence</b> : <i>aucune stratégie n'a été préparée</i>  <b>Niveau cible</b> : <i>nombre d'organisations en train d'être réformées; pourcentage d'augmentation de l'accès</i>	Bureau du Président, Conseil des ministres, Ministère de la justice, administration judiciaire, Commission européenne, ACDI, IRF	<b>Ressources ordinaires</b> : 500 000 dollars  <b>Autres ressources</b> : 5 000 000 de dollars

<i>Composante du programme (plan de financement pluriannuel)</i>	<i>Résultats du programme de pays</i>	<i>Produits du programme de pays</i>	<i>Indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant des ressources par objectif (en dollars)</i>
	Décentralisation centrée sur les relations humaines et gouvernance locale <b>Indicateur</b> : progrès accomplis en matière de réalisation des OMD <b>Niveau de référence</b> : niveau de réalisation des OMD en 2005, selon les informations fournies par le Ministère de l'économie <b>Niveau cible</b> : progrès réalisés pour la plupart des objectifs	Mise en place de structures institutionnelles décentralisées pour favoriser la gouvernance locale et création de partenariats reposant sur les citoyens pour permettre un développement participatif	<b>Indicateur</b> : élaboration et application de politiques nationales relatives à la gouvernance fondée sur les citoyens <b>Niveau de référence</b> : aucune politique préparée en 2005 <b>Niveau cible</b> : nombre d'autorités locales ayant été formées en vue d'appliquer ces politiques	Parlement, Conseil des ministres, autorités régionales (oblast et raïon), sélection de municipalités et de conseils villageois, Pays-Bas, IRF, Direction du développement et de la coopération (DDC) de la Suisse, ASDI, ACDI, Banque mondiale, Commission européenne	<b>Ressources ordinaires</b> : 750 000 dollars <b>Autres ressources</b> : 8 000 000 de dollars
<b>Résultat 2 visé par le PNUAD : donner à tous les Ukrainiens les moyens de faire valoir leurs droits et d'en jouir conformément aux normes internationales, en renforçant la société civile et en privilégiant la protection des femmes et d'autres groupes défavorisés</b>					
<b>Promotion de la gouvernance démocratique</b>	Les organisations de la société civile protègent les droits de l'homme et la justice et font campagne en leur faveur <b>Indicateur</b> : renforcement de l'égalité d'accès aux services <b>Niveau de référence</b> : niveau de violence dans la famille en 2005 <b>Niveau cible</b> : baisse de 50 % des cas de violence dans la famille en 2010	Consolidation de l'égalité des chances et de la justice, notamment pour les femmes et les groupes défavorisés, grâce au renforcement des capacités des organisations non gouvernementales et des organisations de la société civile, en partenariat avec les autorités locales	<b>Indicateur</b> : nombre d'organisations non gouvernementales et d'organisations de la société civile offrant des services pour protéger les droits des femmes et des personnes défavorisées <b>Niveau de référence</b> : insuffisance du niveau de services en 2005 <b>Niveau cible</b> : augmentation du nombre d'organisations non gouvernementales et d'organisations de la société civile ainsi que du nombre de services offerts	Ministère de la jeunesse et de la famille, Ministère de l'économie, Ministère de la justice, Parlement, organisations non gouvernementales, autorités locales, ASDI, Commission européenne, FNUAP, Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM)	<b>Ressources ordinaires</b> : 292 000 dollars <b>Autres ressources</b> : 3 000 000 de dollars
<b>Résultat 3 visé par le PNUAD : renforcer l'égalité d'accès aux services de santé et aux services sociaux de base, en privilégiant la lutte contre le VIH/sida et la tuberculose, ainsi que la santé maternelle et infantile, conformément aux normes internationales</b>					
<b>Lutte contre la propagation du VIH/sida</b>	Participation active des dirigeants et ralentissement de la propagation du VIH/sida <b>Indicateur</b> : stabilisation de la propagation du VIH/sida et déclin de cette maladie <b>Niveau de référence</b> : pourcentage de la population touchée en 2005 <b>Niveau cible</b> : diminution de la proportion de la population touchée en 2010	Transposition à une plus grande échelle de la prévention du VIH/sida grâce au renforcement des capacités des dirigeants et à l'élaboration d'interventions multisectorielles et pluri-institutions	<b>Indicateur</b> : adoption de mesures de prévention dans tous les secteurs <b>Niveau de référence</b> : nombre d'organismes publics menant des projets en rapport avec le VIH/sida <b>Niveau cible</b> : au moins cinq ministères techniques ouvrent la voie en matière de prévention	Ministère de la santé, Ministère de la jeunesse et de la famille, Ministère du travail, Département du tourisme, Ministère de la défense, Ministère de l'intérieur, notamment, Commission européenne, ASDI, Agency for International Development des États-Unis (USAID), British Council, institutions des Nations Unies	<b>Ressources ordinaires</b> : 750 000 dollars <b>Autres ressources</b> : 10 000 000 de dollars

<i>Composante du programme (plan de financement pluriannuel)</i>	<i>Résultats du programme de pays</i>	<i>Produits du programme de pays</i>	<i>Indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant des ressources par objectif (en dollars)</i>
		Amélioration de l'accès à la prévention et aux soins pour les groupes vulnérables tels que les jeunes, les toxicomanes qui se droguent par voie intraveineuse, les prostituées et les victimes du sida	<p><b>Indicateur</b> : concrétisation de l'accès universel à la prévention et aux soins</p> <p><b>Niveau de référence</b> : <i>insuffisance du niveau d'accès en 2005</i></p> <p><b>Niveau cible</b> : <i>plus de 80 % de la population cible a accès aux services</i></p>		<p><b>Ressources ordinaires</b> : 250 000 dollars</p> <p><b>Autres ressources</b> : 3 000 000 de dollars</p>

**Résultat 4 visé par le PNUAD : d'ici 2010, réduire la pauvreté de 50 % en instaurant une croissance économique équitable et localisée et en dispensant de manière ciblée des services sociaux non sélectifs**

<b>Réalisation des OMD et atténuation de la pauvreté</b>	Assurer un développement économique durable grâce à une réforme des politiques favorable aux pauvres	Renforcement de la réforme de la politique agricole et du développement rural, et amélioration de l'accès des agriculteurs ukrainiens à la propriété, aux plans de crédit, à la technologie et aux services marchands	<p><b>Indicateur</b> : augmentation de la production et des revenus en milieu rural</p> <p><b>Niveau de référence</b> : <i>proportion de la population rurale ayant un revenu faible en 2005</i></p> <p><b>Niveau cible</b> : <i>diminution de la proportion de la population rurale ayant un revenu faible</i></p>	Conseil des ministres, Ministère de l'économie, Ministère de l'agriculture, USAID, ACIDI, Banque mondiale, Société financière internationale (SFI), Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), Commission européenne, Allemagne, Pays-Bas, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	<p><b>Ressources ordinaires</b> : 1 000 000 de dollars</p> <p><b>Autres ressources</b> : 5 000 000 de dollars</p>
	<p><b>Indicateur</b> : <i>recul de la pauvreté dans les milieux rural et urbain grâce à un revenu équitable et à une nouvelle coopération entre l'État, les entreprises et la société civile</i></p> <p><b>Niveau de référence</b> : <i>niveau de pauvreté en milieux rural et urbain en 2005</i></p> <p><b>Niveau cible</b> : <i>d'ici 2010, réalisation en Ukraine de l'OMD concernant la pauvreté</i></p>	Mise en œuvre aux échelons national et régional d'une nouvelle vague de réformes des politiques sociale et économique, et expansion des PME grâce à des initiatives localisées et visant à atténuer la pauvreté	<p><b>Indicateur</b> : augmentation des investissements privés et hausse de la part des PME dans le PIB aux niveaux de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)</p> <p><b>Niveau de référence</b> : <i>proportion que représentent les PME dans le PIB et niveau des investissements privés en 2005</i></p> <p><b>Niveau cible</b> : <i>d'ici 2010, augmentation de 20 % de la proportion que représentent les PME dans le PIB</i></p>	Bureau du Président, Conseil des ministres, Ministère de l'économie, sélection d'autres ministères, Banque mondiale, SFI, Commission européenne, USAID, ACIDI	<p><b>Ressources ordinaires</b> : 1 250 000 dollars</p> <p><b>Autres ressources</b> : 10 000 000 de dollars</p>

<i>Composante du programme (plan de financement pluriannuel)</i>	<i>Résultats du programme de pays</i>	<i>Produits du programme de pays</i>	<i>Indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant des ressources par objectif (en dollars)</i>
<b>Prévention des crises et relèvement</b>	<p>Renforcement de la sécurité humaine grâce au relèvement et au développement</p> <p><b>Indicateur</b> : <i>la sécurité humaine devient une politique fondamentale</i></p> <p><b>Niveau de référence</b> : mise en pratique en 2005</p> <p><b>Niveau cible</b> : <i>élaboration de la politique et attribution d'un budget permettant de l'appliquer dans tout le pays</i></p>	<p>Consolidation, transposition à une plus grande échelle ou promotion d'interventions visant à protéger la sécurité humaine, en privilégiant la jeunesse, la Crimée, Tchernobyl et d'autres régions vulnérables</p>	<p><b>Indicateur</b> : proportion de la population cible concernée et nombre d'organisations favorisant la sécurité humaine</p> <p><b>Niveau de référence</b> : <i>proportion et nombre en 2005</i></p> <p><b>Niveau cible</b> : <i>couverture de 80 % de la population d'ici 2010</i></p>	<p>Gouvernement de la République autonome de Crimée, Ministère chargé des situations d'urgence, Conseil des ministres, ACIDI, ASDI, DDC, Pays-Bas, Norvège, Turquie, OSCE, SFI, Grèce, Ministère britannique du développement international, institutions des Nations Unies</p>	<p><b>Ressources ordinaires</b> : 1 000 000 de dollars</p> <p><b>Autres ressources</b> : 14 000 000 de dollars</p>
<b>Énergie et environnement au service du développement durable</b>	<p>Les politiques et pratiques en vigueur en matière de développement durable font la différence</p> <p><b>Indicateur</b> : <i>baisse des émissions de gaz à effet de serre et de dioxyde de carbone et stabilisation du taux de déboisement</i></p> <p><b>Niveau de référence</b> : <i>taux d'émission de gaz à effet de serre par habitant et réduction au minimum des catastrophes naturelles</i></p> <p><b>Niveau cible</b> : <i>déclin de 50 % des émissions de gaz à effet de serre par habitant et élimination des inondations et des catastrophes naturelles grâce à l'application de bonnes pratiques sylvicoles</i></p>	<p>Renforcement des capacités institutionnelles des municipalités grâce à l'amélioration des politiques et des pratiques dans les domaines des services énergétiques et de l'environnement</p> <p>Promotion d'une gouvernance et d'une gestion des ressources naturelles et de la diversité biologique durables, grâce au renforcement des capacités et à la coopération régionale</p>	<p>Nombre de municipalités appliquant des pratiques durables qui permettent d'économiser de l'énergie</p> <p><b>Niveau de référence</b> : <i>trois villes en font ainsi en 2005</i></p> <p><b>Niveau cible</b> : <i>50 % des centres régionaux</i></p> <p><b>Indicateur</b> : stabilité de la disparition de forêts et de ressources de la diversité biologique</p> <p><b>Niveau de référence</b> : <i>proportion de forêts et d'autres ressources disparaissant en 2005</i></p> <p><b>Niveau cible</b> : <i>nombre d'organismes de gestion des forêts bénéficiant d'un appui et faisant état d'une stabilisation du couvert forestier et des zones de diversité biologique</i></p>	<p>Ministère de l'environnement, Association des autorités régionales et des villes, Fonds pour l'environnement mondial (FEM), USAID, Commission européenne, BERD, Banque mondiale, Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)</p> <p>Comité d'État pour les forêts, autorités forestières régionales, DDC, Autriche, FEM, PNUE, organisations non gouvernementales et autres</p>	<p><b>Ressources ordinaires</b> : 750 000 dollars</p> <p><b>Autres ressources</b> : 10 000 000 de dollars</p> <p><b>Ressources ordinaires</b> : 500 000 dollars</p> <p><b>Autres ressources</b> : 5 000 000 dollars</p>

Montant total des ressources : 88 792 000 dollars (7 979 000 dollars au titre des montants ciblés pour l'allocation des ressources de base 1.1.1., moins 187 dollars – report négatif de 2005, 11 725 dollars au titre du FEM, 60 395 800 dollars provenant de tiers, et 8 879 200 dollars provenant du Gouvernement.